L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN......................$12 } payable d'avance
DO TROIS FOIS PAR SEMAINE $10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 25 AVRIL 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

DISCUSSION IMPORTANTE EN MATIERE DE FAILLITE.

La Cour de Circuit des Etats-Unis a rendu hier une importante décision, en matière de faillite, dans l'affaire de William Christy, syndic de D. J. Walden contre la Banque de Cité.

Wm Christy, syndic de Walden, demandait l'annullation de la vente de certaines propriétés qui appartenaient à Walden et sur lesquelles la Banque de Cité avait hypothèque pour une forte somme. Les cours de l'Etat donnèrent main levée de l'hypothèque, puis ordonnèrent la saisie et la vente: mais avant que la vente eut été effectuée, Walden entra en cour sa pétition de faillite. A la vente la Banque de Cité acheta la propriété.

La Cour de Circuit des Etats Unis a décidé que la vente était nulle et non avenue, et qu'elle devait être recommencée sous la direction du syndic. Le principe auquel se rattache l'affaire, est celui-ci: L'entrée en cour d'une pétition de faillite suspend toutes les procédures entamées contre le failli dans les cours d'Etat, et les créanciers hypothécaires doivent faire valoir leurs droits devant une Cour des Etats-Unis. Tout l'actif du failli se trouve placé sous le contrôle de cette Cour, et toutes les procédures entamées contre lui doivent être suivies devant elle.

MM. Christy, et Benjamin se présentaient pour le syndic; Micou, Locket et Pierce pour la Banque.

Hier matin, l'avis suivant a été affiché à la Douane.

AVIS AUX COLLECTEURS DE NOUVELLES.

Des plaintes ayant été portées à l'honorable Secrétaire du Trésor contre l'usage de permettre aux éditeurs de gazettes de prendre copie des manifestes des cargaisons des navires pour les publier;

Avis est par le présent donné qu'à dater d'aujourd'hui cet usage sera discontinué.

Bureau du Collecteur, le 24 avril 1843.

Signé D. O. HINKS, Député-Collecteur.

La mesure prise par le secrétaire d'Etat et que le collecteur de la douane a dû annoncer hier matin au public, a soulevé de vives et universelles réclamations. Ces réclamations sont assurément fondées en justice et en raison: car la communauté commerciale a le droit incontestable de connaître toutes les transactions commerciales, et la priver de cette connaissance, c'est empiéter sur ses privilèges; c'est en même temps créer de nouvelles entraves aux affaires déjà si difficiles. On ne saurait donc trop approuver les manifestations que la chambre de commerce et les négociants se proposent de faire à ce sujet. Il faut qu'une énergique et formelle protestation fasse justice de cet acte misérable de tyrannie qui ne pouvait émaner que d'un homme de la trempe de M. Spencer. Cette protestation ne se fera pas attendre, nous en sommes convaincus.

CHAMBRE DE COMMERCE.—Les membres de la Chambre de Commerce tiendront ce soir une assemblée spéciale à l'effet de prendre en considération la dernière circulaire du Secrétaire de la Trésorerie, qui défend la communication des manifestes en Douane. Nous apprenons qu'une assemblée générale des négocians aura également lieu demain à ce même propos.

Le gov. E. D. WHITE, membre du Congrès pour le 1er. district, est arrivé hier dans notre ville.

Explosion à bord du Harry of the West.—Nous apprenons par la *Belle of the West* que le splendid bateau à vapeur *Harry of the West* a touché un chicot dans la soirée du 19 de ce mois, vis-à-vis Commerce, près de Memphis, où il allait faire du bois, et il s'est fortement incliné sur le côté. Au moment où l'on essayait de le faire reculer pour le dégager, l'une des bouilloires a éclaté et emporté une partie du premier pont. Un chauffeur et deux ou trois matelots ont été tués. M. J. Smith d'Yazoo a disparu. Un passager dont le nom n'est point connu, a été tellement effrayé au moment où le bateau toucha qu'il se jeta par dessus bord et se noya. Un autre passager a eu la jambe cassée et a été légèrement brûlé par la vapeur. Le maître John Lynch a eu également la jambe cassée. D'autres passagers ont été également blessés et l'un deux, M. P. Sherman, est mort le lendemain de ses blessures. On désespérait aussi de la vie du capitaine Fitzgeral. Il y avait environ trente passagers à bord. Le bateau lui-même a peu souffert: le *Grey Eagle* qui faisait du bois à peu de distance, ayant entendu l'explosion, s'est empressé de se rendre auprès du *Harry of the West* et l'a remorquée jusqu'à Memphis où il est arrivé le 20.

MME CASTELLAN.—Jeudi la salle St. Louis sera trop petite pour le public qui s'y pressera en foule: Mme Castellan y donnera son second concert! Comme la première fois, elle chantera quatre morceaux: une cavatine d'*Inès de Castro*, opéra que Persiani a écrit pour Mme Malibran; la cavatine *Una voce poco fa* du *Barbier de Séville*; la délicieuse polonaise des *Puritains* et enfin le Rondo final de la *Somnambula*. MM. Norès, Miolan, Carrière, se feront aussi entendre dans cette soirée qu'il faut se contenter d'annoncer sans la recommander: car son succès est fait d'avance.

D. WEBSTER.—La *Gazette des Etats-Unis* de Philadelphie contient, à propos de la démission de M. Webster, le paragraphe suivant:

"Nous apprenons qu'en quittant Washington, M. D. Webster a laissé sa démission entre les mains du Président. Cette démission n'aura d'effet qu'à partir du 1er. mai prochain et d'ici là M. Webster retournera au siège du gouvernement. Nous avons raison de croire que cette information est exacte, et que le Président a jeté les yeux sur la Virginie pour y chercher un successeur à M. Webster. On pense à M. Tasewell ou à M. Stevenson; mais il est probable qu'on aura de la peine à se décider entre ces deux hommes. M. C. Cushing d'ailleurs n'est-il pas toujours là attendant une place dans le cabinet?

WILLIS, qui a été envoyé récemment au pénitentiaire de la Louisiane pour crime de faux, était, à ce qu'il paraît, un des complices de MONROE EDWARDS; et il n'a échappé à la prison de Sing-Sing qu'en s'enfuyant de New-York. Il n'a guère fait du reste que tomber de Charibde en Scylla.

NEW-YORK.—Les retours des élections municipales sont complets. Ils accusent en faveur de Morris une majorité de 5,839 voix. Le nombre des votes reçus s'est élevé à 44,875, c'est à dire 2,000 de plus qu'on n'en avait recueilli jusqu'à ce jour. Le vote whig a atteint le chiffre de 19,518 voix, c'est à dire à peu près le chiffre ordinaire; le vote locofoco a dépassé 25,000 voix! Le *Journal du Commerce* lui-même, malgré toutes ses sympathies locofocos, ne peut s'empêcher de s'étonner de ce notable accroissement de voix: "car, dit-il, l'élection n'excitait point un intérêt bien intense, et tous les électeurs de la ville sont loin de s'être mis en mouvement." Les journaux whigs soutiennent toujours avec la plus grande vivacité que des fraudes de tout genre ont été pratiquées par les locofocos.

ESCADRE TEXIENNE.—L'escadre texienne se trouvait mouillée à la Balize, un mousse tomba dans l'eau. Le maître d'équipage Glenn s'élança aussitôt par-dessus bord et saisit l'enfant au moment où il allait disparaître dans les flots. Ce ne fut pas sans peine que M. Glenn parvint à se soutenir lui-même, car l'enfant, dans sa terreur, l'avait empoigné par le bras et le gênait pour nager. Enfin ce brave marin eut l'adresse de tenir l'enfant à distance et se dirigea avec lui vers le rivage; avant qu'il l'eût atteint, un bateau les avait recueillis l'un et l'autre.

LE SUICIDE AU DESERT.—Deux jeunes Chactas qui étaient allés étudier dans le Kentucky, sont revenus récemment dans leur tribu sur les bords de la Rivière Rouge, et au bout de peu de jours ils se sont donnés la mort, le premier parce qu'il a trouvé sa famille dans une extrême pauvreté et le second parce que sa mère était morte et que son père ne lui avait plus conservé son affection.

SHIPMAN.—Il paraît que peu de temps avant sa disparition Shipman avait contracté l'habitude de prendre des billets de loterie: en un seul jour il en avait pris pour cent piastres. La veille de son départ il a essayé d'escompter un billet d'un chiffre assez fort, signé par lui: à Philadelphie il recommença la même manœuvre, et c'est à la suite de cette double tentative qu'il a disparu.

La législature de New-York a été le théâtre d'une scène à peu près aussi déplorable que celle qui a eu lieu récemment dans l'Assemblée Générale de la Pennsylvanie. Deux représentans locofocos; l'un de la ville, M. McMurray, et l'autre, M. Lee du comté d'Orange, se prirent de querelle pendant une séance, et le premier souffleta le second, une lutte s'ensuivit et ce fut à grand'peine que l'on sépara les combattans. La Chambre, après une longue discussion sur la façon dont elle devait venger sa dignité outragée, se décida enfin à passer une résolution qui censure la conduite de M. McMurray. La Législature Pensylvanienne était disposée à montrer une plus juste rigueur: McGowen n'a évité une expulsion qu'en envoyant sa démission.

NOUVELLES DE FRANCE.

Le paquebot Louis Philippe, parti du Havre le 7 mars, est arrivé à New York le 13 courant. Cet arrivage n'apporte absolument aucune nouvelle importante, et c'est à peine si nous pouvons y puiser quelques paragraphes d'un intérêt fort restreint.

M. Jennifer, ministre résident des Etats-Unis à Vienne, a donné, pour l'anniversaire de la naissance de Washington une fête magnifique à laquelle ont assisté les personnages les plus distingués de la Cour d'Autriche. L'illustre archiduc Charles et la princesse de Metternich ont ouvert le bal.

Le glorieux anniversaire du 22 février a été également célébré par les Américains qui se trouvent à Rome. Quarante citoyens des Etats Unis assistaient au repas donné à cette occasion; on y remarquait aussi le prince de Canino.

Les avalanches ont causé de grands désastres dans le Tyrol. En Europe, comme de ce coté de l'Océan, l'année 1843 semble consacrée aux catastrophes.

AMSCHASPANDS & DARWANDS.

Un nouvel ouvrage de M. de Lamennais est toujours un grand événement littéraire, sous quelque forme que se présente la pensée de cet admirable hérétique. Le titre bizarre que nous venons de transcrire, est celui que porte un livre qu'il a publié tout récemment. C'est un nouveau développement de cette pensée de tristesse et d'espérance qui inspira les *Paroles d'un Croyant*, c'est encore la même langue poétique, avec la même vivacité de tours. Ainsi que l'indique le titre, l'ouvrage est une succession de dialogues entre les génies du bien et les génies du mal, tels que la mythologie persane les a nommés. L'objet de ce dialogue, c'est la terre, l'humanité, le monde à notre époque, et les chants de douleur et de consolation, les cris de désespoir et les hymnes de l'espérance s'interrogent, se répondent, comme autant d'échos des misères et des gloires de l'humanité, partagés entre le mal et le bien.

S'il nous était permis d'apprécier en un mot cet ouvrage trop rapidement parcouru, nous dirions que c'est en quelque sorte un abrégé du grand poème du Dante, mise en scène une des bons et des mauvais anges, des habitans de l'enfer et du paradis, sans description des lieux et des personnages; bref, une *divine comédie* persane mais purement lyrique. Nous croyons que cette œuvre est la plus haute que le génie de M. Lamennais ait conçue et produite; nous nous proposons d'en faire un examen sérieux.

SEROSCH A AMERDAD.

Glorieux et puissant ministre d'Ormurd, vous dispensez la vie à ses créatures, et aux plus élevées une vie qui n'a de bornes que celles du temps même, qui se prolonge, comme lui, sans fin dans les profondeurs de la durée éternelle, et, en se prolongeant, s'agrandit, se dilate, se rapproche toujours plus de la vie même d'Ormuzd.

Ne semblerait-il pas que les êtres auxquels il a fait de si hautes destinées devraient, pénétrés d'amour, l'en bénir sans cesse, sans cesse tendre vers lui, aspirer à lui, d'un désir perpétuel, et d'un désir insatiable?

Il en est de tels; mais combien d'autres, séduits par les Dews, s'enfoncent, au contraire, avec une sorte de fureur aveugle, dans les voies du monde inférieur, oubliant ce qu'ils sont, ce qu'ils doivent être selon les vues de la Sagesse suprême, enviant la brute et s'efforçant de descendre jusqu'à elle!

J'épanche devant vous ma tristesse, ô saint Amschaspand, je verse en votre sein la douleur qui oppresse le mien je cherche près de vous l'espérance qui, quelque fois, m'abandonne presque.

Comprenez ce qui se passe en moi, lorsqu'aux premières lueurs qui blanchissent l'Orient, appelant les hommes à renouer le lien qui les rattache au Créateur, je leur donne le signal sacré de la prière, et qu'ils restent muets! Figurez-vous ce que j'éprouve à l'aspect de ces âmes dégradées, éteintes, qui ne palpitent plus, qui ne respirent plus, de ces âmes cadavres!

Est-ce donc qu'Ahriman triompherait? Est-ce que sa race maudite aurait vaincu les enfans d'Ormuzd? Est-que la terre déchue passerait sous l'empire des génies du mal?

AMERDAD A SEROSCH.

Esprit fidèle, pourquoi te troubles-tu? Adore le Maître souverain, le Monarque tout puissant, et laisse là toute vaine crainte. Ne sais-tu pas que l'homme, trop faible pour se soutenir un vol continu, avance comme le passereau qui s'abaisse et se relève alternativement?

Ses déviations, quelquefois moins réelles qu'apparentes, sont encore un progrès, ou une condition du progrès. La vie tu jamais s'arrêter, rétrograder jamais? Il ne voyage point dans la plaine. Devant lui est un mont qu'il lui est commandé de gravir, et ainsi toujours. Parvenu au sommet, il faut qu'il descende pour remonter ensuite; il faut qu'il traverse une vallée profonde, où le lit, recouvert du gravier que charrient les eaux, produit à peine ici et là quelques pâles arbustes et des plantes stériles.

Maintenant les hommes sont dans cette vallée, cherchant avec inquiétude le sentier par lequel ils en sortiront. Comment, au matin, entendraient-ils la voix, lorsque pour eux il n'y a point de matin, lorsque leur jour, indécis et terne, n'est qu'un crépuscule nébuleux, une phase moins obscure de la nuit?

Attends qu'ils se soient élevés sur la pente où l'aurore leur apparaîtra, et, animés par les premiers feux de l'astre où brille la lumière d'Ormuzd, la prière s'exhalera de leur cœur pure, suave, comme le parfum du lis, lorsqu'effleuré par les brises du printemps, il ouvre son calice virginal.

DAHMAN A ASCHESCHING.

Auguste Ized, permets que j'appelle tes regards sur le peuple qui m'est confié, et dont l'état m'alarme. Je ne sais ce qui se passe en lui, mais on le voit partout, dégoûté de ce qui fut, se dépouiller de ses croyances comme les arbres se dépouillent de leurs feuilles en automne, briser les antiques lois et les institutions antiques, rompre avec le passé, sans avoir un point ferme, un seul, où rattacher l'avenir. Vaisseau délabré sous un ciel sans astres, il flotte au hasard au sein du présent, balloté par les vagues, oubliant d'où il vient, ignorant où il va, jouet fatal des vents qui le poussent et de sa propre instabilité.

Divisé en agrégations trop souvent ennemies, moins encore à cause de l'opposition des intérêts que de la différence des principes qui présidaient à la vie de chacune d'elles, le genre humain offrait tout ensemble un système variable d'antagonismes ardens et profonds, et une grande unité fondée sur des instincts, des sentiments communs et sur une foi commune, qui, sans détruire les dissidences particulières, les dominait d'une hauteur immense: pyramide immobile, autour de laquelle des tribus diverses venaient planter leur tentes errantes.

Aujourd'hui tout semble également ébranlé, et la foi commune qui unissait les hommes, et les principes qui les divisaient.

De là deux effets inverses: les répulsions morales que créait entre les peuples une hostilité permanente ne subsistant plus, les hommes de toute race se rapprochent et tendent à se rapprocher toujours davantage, mais en vertu d'une cause en quelque manière négative; non parce que leurs croyances sont les mêmes, mais parce qu'ils n'ont plus de croyances. Et comme cet affaiblissement des croyances s'est étendu jusqu'à la foi commune, le lien réel qui les unissait dans une sphère supérieure s'est presque brisé, la société générale se dissout au sein du rapprochement même qui s'opère entre eux, et la paix, chose étrange, les sépare plus que la guerre ne les séparait.

Car, privés de toute doctrine, indifférens à toute doctrine, doutant du droit, doutant du devoir, ou plutôt se riant de l'un et de l'autre, ils ne se recherchent qu'en vue d'eux-mêmes, de leurs intérêts respectifs, pour assouvir individuellement leurs insatiables convoitises, chacun s'enfermant dans son égoïsme et, sans souci d'autrui, se concevant comme son unique fin.

L'influence des Izeds et quelque chose aussi d'impérissable dans la nature humaine atténuent, il est vrai, ce mal d'autant plus effrayant qu'il ôte à ceux qui en sont atteints jusqu'au désir de la guérison. Ils s'y complaisent, ils en sont fiers, ils y trouvent une pâture pour leur orgueil stupide.

L'animal a des lois qui le concentrent en lui-même; il en a d'autres relatives au tout, et il obéit à celles-ci non moins fidèlement qu'aux premières, soumis qu'il est à une nécessité qui se confond avec le principe même de l'ordre, avec la puissance souveraine conservatrice des êtres.

En s'assimilant à la brute, les hommes ont rejeté celles de ses lois qui, la liant à l'ensemble de l'univers, la maintiennent dans l'ordre. Ils se sont fait une législation qui les place en dehors de la création, au dessous de tout ce que la pensée peut concevoir comme existant; car l'existence implique des relations de mutuelle dépendance, des échanges réciproques où l'on donne pour recevoir, où l'on reçoit pour donner, elle implique l'amour dont le sacrifice est l'emanation.

Et après s'être mis en lutte avec la vie même, ils s'efforcent de créer une vérité qui justifie leur monstrueuse révolte, labourant le vide avec un travail aussi insensé qu'opiniâtre, creusant les ténèbres, les creusant encore, jusqu'à ce que leur intelligence épuisée s'abîme enfin sous ses propres ruines.

Toi qu'Ormuzd a chargé de répandre la science et la lumière dissipe les ombres où ils sont plongés, éclaire devant eux les voies où ils doivent marcher, ramène-les vers le terme loin duquel ils s'égarent. Lorsque je les vois, pleins d'une confiance imbécile et d'une joie semblable à celle de l'aliéné, descendre le sentier qui conduit à la mort, je tressaille involontairement, ma foi chancelle, et je ressens au dedans de moi je ne sais quelle tristesse d'une amertume inexprimable.

ASCHESCHING A DAHMAN.

Ta douleur, ô Dahman, est juste et sainte, mais rien ne doit ébranler ta foi. Au fond du mal même qui t'effraie, germe un bien plus grand. Ne voit-on pas, quand l'hiver approche, les feuilles tomber, la sève s'arrêter dans ses canaux inertes, la vie s'éteindre en apparence? Mais ranimée bientôt par le souffle de Mithra, elle déborde de toutes parts; les arbres dépouillés se parent d'une verdure nouvelle, et, sous leur feuillage odorant, préparent un riche banquet où viendront se rassasier, de toute famille et de toute tribu, des convives innombrables.

Les vérités dont l'homme est capable, toujours incomplètes et mêlées d'erreurs, ont deux ordres de conséquences correspondantes à ces deux élémens de ses conceptions imparfaites. Selon la mesure où il le possède, le vrai se développe dans le bien, et ce bien progressif, altéré par le faux qui se développe également, de plus rencontre tôt ou tard sa limite fixée par le degré de puissance de son principe générateur. Il faut alors qu'un autre principe, une autre vérité, contenue dans la première s'en sorte et devienne à son tour la cause active d'un progrès nouveau: comme, après la saison froide et ténébreuse, le soleil monte toujours davantage au-dessus de l'horizon, mais avec des alternatives régulières de jour et de nuit.

Maintenant c'est la nuit, mais la lumière se fera, et déjà elle commence à poindre, elle s'épand au milieu des ombres moins noires, comme les vagues lueurs de l'aube. Une foi, destinée à unir les peuples actuellement privés de liens, se forme dans les profondeurs mystérieuses de l'humanité, ainsi que l'enfant dans le sein de sa mère.

Ne t'alarme donc point, ô Dahman. Tout s'accomplit suivant les volontés d'Ormuzd, par un mouvement semblable à celui de l'océan qui s'avance et se retire et s'avance encore, couvrant chaque fois ses grèves à une plus grande hauteur.

COMBAT D'UN BOULE-DOGUE ET D'UN SINGE.

On écrit de Panissières au journal de Saint-Etienne: "Mercredi dernier, un banquiste cheminait tranquillement sur la route de Montbrison à Villefranche avec ses deux compagnons de voyage, un ours et un singe. A la hauteur de Ville-Grenève, il rencontra un boucher qui allait à Tarare, lui aussi, en compagnie de son fidèle Achate, un gros boule-dogue. Entre boucher et meneur d'ours, que voulez-vous qu'on fasse en voyage, à moins que l'on ne parle de combats de chiens et d'ours?

C'est aussi ce que firent nos deux voyageurs. Chacun parla de ses exploits, c'est-à-dire des exploits de son ours et de son chien. L'amour-propre s'en mêla. Le boucher proposa au banquiste d'essayer seulement une petite rencontre entre l'ours et son chien. L'autre trouva la proposition agréable. Voilà donc les deux pauvres bêtes aux prises et se déchirant à belles dents pour la grande gloire de leurs maîtres. Le chien déploya dans ce combat beaucoup d'acharnement et de courage; le singe, qui trônait en juge du camp sur les épaules du banquiste, voyant la lutte se prolonger et son camarade leurs en piteux état, s'élança bravement sur le dos de l'animal pour le défendre contre son adversaire le boule-dogue; mais son maître le rappela, et les combattans furent séparés.

"C'est grand dommage! s'écria le boucher en jurant mieux qu'un charretier, c'est grand dommage que vous avez rappelé votre singe, mon chien vous l'aurait avalé d'une bouchée.

Le banquiste, piqué d'honneur pour son singe, répondit: "Nous allons à Tarare, voulez-vous que nous les y fassions battre?

"—Avec votre singe! reprit le boucher en riant. Je vous parie 20 fr. contre 20 sous que votre Jacques Bonhomme est mort avant dix minutes."

Le pari fut accepté, mais sous la condition que le singe serait muni d'un bâton d'un pied de long.

"Arrivés aux portes de Tarare, nos deux hommes s'arrêtèrent dans une auberge, et bientôt un cercle compacte d'amateurs se forma autour d'eux; pour les combats d'animaux, les Tararais sont de vrais Romains.

"Le chien boule-dogue se présenta le premier dans l'arène avec son maître, puis le meneur d'ours s'avança gravement avec son singe, qu'il descendit de dessus ses épaules pour le placer sur un escabeau, au milieu des spectateurs attentifs et silencieux. Il faut savoir que le singe était d'une petite espèce et que le boule-dogue était six fois gros comme lui, ce qui ajoutait à la curiosité des hommes et à l'anxiété des femmes, qui se récriaient fort sur la cruauté de ce combat, tout en réclamant les premières places, comme elles sont dues partout au beau sexe.

"Maintenant, dit le boucher au banquiste, il faut que vous vous engagiez devant la société à ne point me faire payer votre singe quand mon chien l'aura mis en capilotade.

"Par Saint-Roch! songez plutôt à votre chien; pour moi je vous tiens quitte à l'avance, ainsi que Jacques Bonhomme, mon singe, qui ne craint rien." Et en disant cela le meneur d'ours tira de sa poche un petit bâton d'un pied de long et d'un bois noueux, qu'il remit aux mains de son singe en lui adressant cette courte harangue digne d'un Spartiate: "Tiens, Bonhomme, tu vois bien ce gros chien là-bas, il faut vaincre et ne pas mourir!

"Le boucher, non moins éloquent dans son laconisme, lâcha son chien sur le singe en lui criant: "Avale-moi ça!"

"Les tigres du cirque ne s'élançaient pas avec plus de fureur sur leur pâture humaine que ne fit le dogue sur le singe. Le pauvre Jacques Bonhomme, culbuté du premier choc, roula dans la poussière; le dogue allait le saisir, quand il fit une pirouette en l'air, à l'instant même où on le croyait dévoré; puis sautant sur le chien il se cramponna sur son dos de manière à ne pouvoir pas être mordu; il le prit au cou avec ses dents, lui empoigna fortement l'oreille de la main gauche, en lui faisant tordre la tête qu'il assujétissait dans cette position très humiliante pour les dogues et les bouchers, tandis que de la droite il frappait à coups redoublés sur le museau du malheureux chien, qui jetait des cris de détresse.

"Bref, Jacques Bonhomme, le petit singe, y allait de si bon cœur et tapait si dru de son bâton noueux sur le mufle du boule-dogue, que si le boucher n'eut demandé grâce, l'animal expirait sous le bâton. Il était si malade que son maître fut obligé de l'emporter après avoir payé le pari et essuyé les sarcasmes et les huées de la foule.

"*Væ victis!* tel est le cri éternel des peuples.

"Du reste, et quand il s'agit pour vaincre des boule-dogues, les peuples ont raison, car c'est un fort méchant animal que le boule-dogue, n'en déplaise à MM. les bouchers."

(*Gazette des Tribunaux.*)

NECROLOGIE.

Décédé à la Fausse-Rivière (Lou.) le 16 du présent mois, à l'âge de cinquante ans, M. ANTOINE DECUIR, après une cruelle et douloureuse maladie d'une année.

C'est une consolation de laisser son nom en estime parmi les hommes. (BOSSUET.)

Vous qui le pleurez, épouse infortunée, cessez vos pleurs; songez à ce qu'il fut, et regardez à travers les brumes du passé, et vous verrez son souvenir encore tout palpitant dans le cœur de ceux qui l'ont aimé et qui feront briller à vos yeux les traces heureuses de son passage d'ici bas. Quand brisé par les serres cruelles de la souffrance, quand après avoir tourné longtemps vers le Seigneur sa face inconsolée, il s'éloigna, l'âme toute couronnée de vertus et le cœur plein d'une douce espérance, ô chaste femme! ne le pleurez pas, il est heureux.

Vous, enfans qui le pleurez, cessez vos pleurs: votre père est mort, et pourtant tout parle de lui au seuil de notre monde; c'est qu'il a été vertueux et qu'il a traversé la vie en homme probe, vous couvrant de son aile paternelle et en vous inculquant au cœur ces beaux sentiments dont il était doué lui-même; rejouissez-vous de la brillante réputation et de l'exemple honorable qu'il vous a laissés, et si voulant évoquer de douces pensées, vous allez interroger le marbre froid de sa tombe quelquefois, vos pieux gémissements, réveillant son âme du fond de son sommeil, elle exultera de joie et vous répondra: Ne me pleurez pas enfans, je suis heureuse!

Et vous, amis fidèles qui le pleurez; cessez vos larmes; il s'en alla tout rayonnant de votre pure amitié, et quand la Mort, hydre affreuse, vint l'arracher de vos bras, à cette heure suprême de l'éternel adieu, en proie aux terribles angoisses de l'horrible agonie, il essaya par un sourire consolateur de briser les réseaux de la poignante douleur qui vous étreignaient, touchante et dernière preuve de la force du lien affectueux qui l'attachait à vous! Et quand son cœur expansif versa lui-même dans les vôtres les douces consolations, pourquoi le pleureriez vous? Il est heureux!

Vous, pauvres et orphelins, tristes exceptions du destin, voués à des jours d'orage, vous seuls devez pleurer, car celui dont la main bienfaisante jetait quelques fleurs sur votre aride sentier arrosé de larmes, celui qui vous soutenait jusqu'au bout de votre pauvre existence, qui relevait vos fronts courbés sous le plomb du malheur, vient de mourir, ô fatalité! en vous regrettant et en se tournant sur l'avenir de votre malheureux sort; et telles vont les choses en ce monde, que quand ses maux ont fini, hélas! qu'il s'est endormi dans l'ombre du tombeau, les vôtres vont renaître encore plus cuisans peut-être! Heureux, si du haut du ciel où son regard vous contemplera parfois, il voit une main généreuse redorer encore votre triste horizon assombri! Là, au pied du trône de la Majesté Suprême, dans l'oasis embaumée de l'âme échappée au malheur, où ses vertus lui ont conquis une place, ô pauvres, veuves et orphelins, qui souffrez encore, il priera pour vous, et l'Eternel, qui entendra ses vœux, les accueillera, les exaucera et répandra sur vos jours ces joies pures, cette douce sérénité qui sont la vraie félicité sur la terre! Priens qu'elle lui soit légère.

UNE AMIE DE LA FAMILLE.

TEINTURES de l'Inde pour la chevelure, teignant les cheveux sans laisser de traces à la peau.—Garanties.

Liniment et Elixir Végétal Indien de Hewes pour les os et les nerfs.—Remède certain pour les rhumatismes et la goutte.

Baume garanti de Colombe, de Oldridge, garantissant la chevelure et en prévenant la chute dans tous les cas.

Baume de Horehound et Liverwort, remède certain pour le rhume, les palpitations, les points de côté et les douleurs d'estomac.

Pains extractor de Dalleys, article extraordinaire pour les brûlures et les maux d'yeux.

Tous les articles ci-dessus mentionnés se trouvent au No. 26, rue des Magasins.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

ECROUELLES.—Les autres maladies tuent par milliers, mais celle-ci tue par dizaine de milliers. Cette affection si terrible se présente sous une infinité de formes, depuis l'indisposition la plus légère jusqu'aux maux les plus graves de nature locale ou générale. L'une de ses formes les plus communes est la phthisie tuberculaire ou la consomption des poumons. D'autres sont les maladies des hanches et des jointures des genoux, les enflures blanches et celles des glandes du cou et autres parties du corps. L'expérience a prouvé que la Salsepareille de Sand est un remède efficace pour ces sortes de maladies, même les plus invétérées; dans quelques cas elle a rappelé à la santé des malades qui n'avaient plus qu'une faible lueur de vie. Sa préparation et combinaison particulière avec d'autres substances végétales opère en premier lieu, en neutralisant l'action délétère des organes viciés, et ensuite en excitant l'énergie du système en général.

Pour les détails de son pouvoir curatif, voir les avis divers dans les gazettes de chaque jour.

Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co droguistes chimistes, bâtisses en granit, 313, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Ventue aussi, en gros, en détail et pour l'exportation, à leur Bureau Méridional, rue St. Charles, No. 12, Nouvelle-Orléans.

Vendue aussi par A. Oliver et Co. 61, rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. 40, rue du Canal, par Dufilho, 140, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.

Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.

NOTA. Demander la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 24 av

COMMERCIAL.

COMMERCIAL D'EUROPE.

LIVERPOOL, 6 mars 1843.

COTON—Les ventes de la semaine n'ont été que de 18,600 balles, dont 3,000 américains pour la spéculation, 900 do et 400 Surat, pour le chargement. Ces ventes se composent de 110 Sea Island de 8 1/4 d. à 14 1/2; et 10 tachées à 5 3/4 d.; 4,930 Bowed, 5 3/8 à 6 1/4; 2,740 Mobile, Alabama et Tennessee, 3 3/8 à 5 1/4; 6,670 Orléans, 3 3/4 à 6 1/8; Fernambouc et Parahi, de 5 3/4 à 6 1/4; Bahia et Maceio à 5 3/4 d à 6 1/8; 400 Maranham, 4 7/8 d. à 5 3/4; 40 Laguira, 5 d. à 530 Egyptien, 6 d. à 7; 940 Surat, 3 à 4 3/4 d. et 100 Madras à 3 7/8 d. à 4 1/8 d. la livre. Les ventes de ce jour ont été de 4,000 balles à des prix assez fermes. La spéculation a pris 800 balles américain; samedi 6,000 balles ont été vendues, y compris 2,000 balles pour la spéculation.

LIVERPOOL, le 7 mars 1843.

Les ventes de ce jour ont été de 3,000 balles.

HAVRE, 7 mars 1843.

COTON—Il y a eu moins de demande depuis notre rapport du 28 dernier. Cependant, comme il y a moins de coton offert en vente, à cause des vents contraires qui n'ont permis qu'à un petit nombre de navires des Etats-Unis d'entrer dans le port, les détenteurs ont, en plusieurs circonstances, pu obtenir une hausse de au coutume per 1/8 kil. sur les lots de choix.

Les ventes de la semaine ont été de 4,034 balles, savoir: 2,804 balles Nouvelle Orléans, de 81 à 100 f.; 100 do de Mobile, à 87 1/2. 80; 1,267 do Upland à 81 50 à 77; 90 Fernambouc à 86 f., et 90 do Pisco à 86 f.; droits payés.

Nous avons en outre à mentionner une vente à l'encan de 1,824 balles de coton avarié de la Nouvelle Orléans (cargaison du navire américain *Peruvian*, qui s'est perdu dans notre baie en décembre dernier).

Arrivé des Etats Unis, 17,328 balles.

DERNIERES DATES.

New-York	avril 14	Londres	mars 7
Boston	avril 14	Liverpool	mars 6
Baltimore	avril 15	Paris	mars 6
Washington	avril 15	Havre	mars 8
Philadelphie	avril 15	Bordeaux	mars 4
Charleston	avril 19	Vera-Cruz	avril 10
Havane	avril 14	Mexico	mars 19
Galveston	avril 16	Tampico	mars 20

Le steamer LOUISIANA, capt. Tufts, partira aujourd'hui pour St. Louis, à 4 heures P. M. heure à laquelle les passagers sont invités à se trouver à bord. JOHN R. SHAW & Co, Agents, 26 Poydras. 24 av

Le navire STATESMAN, du Havre, est actuellement en déchargement vis à vis la presse à coton d'Orléans, les consignataires sont invités à retirer leur permis d'ici à cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins de la Douane. LEVI H. GALE, Commune. 24 a

MM. les consignataires du navire VILLE DE BORDEAUX, venant du Havre, sont invités à première livraison de leurs marchandises sur la Levée près de la presse à coton d'Orléans, et sont prévenus qu'application a été faite pour envoyer en Douane toutes les marchandises dont les permis ne seraient pas pris dans les cinq jours accordés par la loi. CH. DUFOUR. 24 av

200 caisses vrai Kirschenwasser de la Forêt Noire, à vendre par BLANCHARD, EIMER & co. 24 Bienville. 20 av—10

ON a besoin d'une bonne domestique de maison. S'adresser au No. 60, rue Carondelet. 24 av

[PAR AUTORITE.]

(No. 126.)

ACTE

Pour incorporer la ville de Marksville dans la paroisse des Avoyelles.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée Générale;* Que les habitans de la ville de Marksville, dans la paroisse des Avoyelles sont par le présent constitués en un corps politique sous le nom de corporation de la ville de Marksville, et sous ce titre, ils seront habiles à poursuivre et être poursuivis, plaider et se défendre, ils auront le droit d'adopter un sceau commun, qu'ils pourront détruire, changer ou altérer à leur gré.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété &c.,* Que les limites de la dite ville de Marksville formeront un carré de manière à renfermer une superficie de six cent quarante acres, la maison de cour sera établie dans un endroit aussi central de la ville que faire se pourra, eu égard aux intérêts des habitans de la dite ville, et d'après les instructions du maire et des aldermen de la localité ou d'une majorité d'entre eux.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que la municipalité de la dite ville de Marksville sera composée d'un maire et de cinq aldermen, trois desquels, de concert avec le maire formeront un quorum pour l'administration des affaires. Nul ne sera éligible aux fonctions de maire ou d'aldermen, s'il ne possède de son chef une propriété foncière dans la dite ville de Marksville, et le dit maire ainsi que les aldermen seront élus par les votans légaux de la manière ci-après établie par cet acte, les dits aldermen et maire devront être élus le premier lundi de juin de chaque année, et les membres ainsi élus resteront en fonction, pendant l'année qui suivra leur élection, et jusqu'à ce que d'autres soient élus, à leur place, conformément aux dispositions du présent acte; il est entendu que si par un accident ou une cause quelconque, l'élection n'avait pas lieu le jour fixé par les dispositions de cette section, alors et dans ce cas, l'élection aura lieu dans le plus bref délai possible après cette époque, avis public de la dite élection devant être donné pendant dix jours par le maire ou une majorité des aldermen et être inséré dans une gazette, s'il en existe aucune dans la dite paroisse des Avoyelles; et dans le cas où il n'existerait aucune gazette à cette époque, alors il suffira de placarder le dit avis d'élection dans trois des lieux les plus publics de la dite ville de Marksville.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété &c.;* Que le dit maire et les dits aldermen composeront un conseil d'administration pour la dite ville; ils auront et posséderont le pouvoir, savoir; Premièrement: de lever une taxe sur toutes les propriétés taxables situées dans les limites de la ville, laquelle n'excèdera pas en somme celle que lève la paroisse sur les mêmes propriétés. 2o. Ils posséderont dans les dites limites tous les pouvoirs dont était ci-devant revêtu le jury de police de la dite ville des Avoyelles. 3o. Ils auront le droit de prohiber toutes maisons mal famées ou désordonnées, et d'imposer une amende n'excédant pas cinquante piastres pour chaque violation des dispositions du présent acte, relativement aux dites maisons désordonnées ou mal famées. 4o. Ils auront le pouvoir de détruire toute sorte de nuisances, d'établir une taxe sur tous spectacles, exhibitions, billards et toutes autres espèces de jeux non prohibés par les lois de cet Etat, et d'élever la dite taxe à le somme qui leur semblera juste et convenable, pourvu qu'elle n'excède pas de cent pour cent la taxe d'Etat. 5o. Ils auront le droit de nommer un trésorier, un secrétaire, un receveur des taxes et tous les autres officiers qu'ils jugeront nécessaires pour l'administration de la dite ville de Marksville et d'exiger d'eux pour la bonne et fidèle exécution de leurs devoirs, le cautionnement et les sûretés prescrits par les règlemens qui pourront être adoptés par le maire et les dits aldermen. 6o. Ils auront le droit de déplacer les individus qui pourront être atteints de maladies contagieuses ou d'infections, et d'établir dans le voisinage de la ville, un hôpital pour les recevoir confortablement. 7o. Ils auront le droit d'imposer des amendes n'excédant pas, chacune, la somme de cinquante piastres pour toute violation du présent acte d'incorporation ou des règlemens de la dite ville de Marksville, et d'instituer une action judiciaire pour recouvrer les dites amendes, lesquelles seront affectées à l'usage de la dite ville ou corporation. 8o. Ils possèderont enfin tous les pouvoirs définis par la loi pour l'administration des corporations en général.

Sect. 5me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le maire sera ex-officio juge de paix dans les limites de ladite ville et devra en conséquence être commissionné tel, et s'il arrivait qu'il ne veuille pas accepter sa commission, ses fonctions de maire seront forfaites, et les habitans de ladite ville devront procéder à lui élire un successeur conformément aux dispositions du présent acte ledit maire aura le pouvoir d'arrêter toute émeute, rassemblement tumultueux, querelle, combat et autres violations de la paix publique, et de faire arrêter les délinquants de la même manière que le font ou peuvent le faire les juges de paix.

Sect. 6me. *Il est de plus décrété &c.,* Qu'immédiatement après leur élection, le maire et les aldermen devront prêter le serment de remplir les devoirs qui leur sont prescrits par cet acte, et immédiatement après avoir prêté serment, il sera de leur devoir de faire un relevé exact de ladite ville, et d'en faire dresser un plan figuratif indiquant la position des divers terrains qui s'y trouvent, leur superficie respective, la longueur et la largeur des rues, leur direction relative, et de faire un plan actuel de ladite ville les changemens que pourront exiger les besoins du moment, il est entendu, cependant, que rien de ce qui est contenu dans cet acte ne pourra porter atteinte aux droits et privilèges concédés aux individus.

Sect. 7me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que tout juge de paix résidant dans la paroisse des Avoyelles est et demeure par le présent autorisé à convoquer la première assemblée des habitans de ladite ville de Markeville à l'effet de procéder à l'élection d'un maire et de cinq aldermen en affichant l'avis de ladite élection au moins quinze jours d'avance dans trois des endroits les plus publics de ladite ville, et tout citoyen, libre mâle et blanc au-dessus de l'âge de vingt et un ans qui aura résidé pendant un an dans ladite ville et aura payé ou sera sujet à payer une taxe d'Etat, de ville, ou de paroisse; sera admis à voter pour le maire et les aldermen de ladite ville. Il est entendu que nul ne sera admis à voter, s'il n'est citoyen des Etats-Unis.

Sect. 8me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que le maire et les aldermen auront le pouvoir de passer les règlemens qu'ils jugeront convenables pour l'administration de ladite ville, de les abroger ou modifier à leur gré, pourvu qu'ils ne soient pas contraires aux lois de la Louisiane, ni à la Constitution de cet Etat ou celle des Etats-Unis.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 127.)

ACTE

Accordant certains privilèges à Reuben Drake.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que Reuben Drake est et demeure autorisé par le présent, à construire une vanne ou écluse sur le lac Sabine à tout endroit, à partir du point où il se joint au lac Sabine à sa jonction au bayou Lac-Noir, d'après le plan et avec les moyens qu'il choisira, pour le rendre ce bayou navigable, et pourvu aussi que ces vannes ou écluses ne soit pas fermées avant le premier décembre, ni ne soient fermées après le premier juin de chaque année.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété &c.,* Que ledit Reuben Drake aura le droit d'exiger sur tout bateau, barge ou bateau plats, un péage qui n'excédera pas dix cents par tonneau; bien entendu qu'il ne pourra exiger ce péage que s'il y aura assez l'eau pour le passage des bateaux, barges ou bateaux plats sans l'aide de ladite écluse.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que ledit Reuben Drake aura le droit d'établir tels règlemens relatifs au passage des bateaux, barges, bateaux plats ou radeaux, qui ne seront pas contraires aux dispositions de cet acte, dans l'intérêt public.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que ledit Reuben Drake est et demeure par le présent autorisé à intenter des poursuites pardevant toute Cour ayant juridiction contre toute personne qui endommagera volontairement ladite vanne ou écluse, de la même manière que si ledit ouvrage avait été fait à sa propriété individuelle.

Sect. 5me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que la durée du privilège sera de dix années, et non au delà, à dater du jour où les travaux y mentionnés seront achevés.

Sect. 6me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que si ledit Reuben Drake fermait ou laissait fermer ladite écluse entre le premier décembre, ou la laissera fermée après le premier juin de chaque année, il sera poursuivi pardevant toute cour ou juge de paix, et sur conviction, il sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres pour chaque jour que ladite écluse sera restée fermée, en contravention à cet acte.

Sect. 7me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que ladite amende, lorsqu'elle sera collectée, sera versée de la manière suivante: Une moitié dans le trésor de la paroisse des Natchitoches, à l'usage de ladite paroisse, et l'autre moitié sera versée entre les mains du dénonciateur.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

BOURSE DE LA RUE ST-LOUIS.

BAINS! BAINS! BAINS!

LE soussigné, nouveau directeur des Bains déjà avantageusement connus, prévient ses amis et les nombreux habitués de l'Etablissement, que de judicieuses et confortables améliorations viennent d'être faites, et que rien n'a été négligé pour que la comparaison qu'on pourrait établir entre cette nouvelle installation et celles du Nord des Etats-Unis ou de l'Europe, soit tout à l'avantage de cette première.

Les belles baignoires en cuivre que renferme l'établissement ont été étamées à neuf; toutes les chambres et le salle d'attente décorées avec élégance, et les cabinets garnis de tous les accessoires indispensables à la toilette d'un fashionable. L'asphalte qui garnit le plancher de chaque chambre a été couvert par une claire-voie en bois qui empêche l'eau de séjourner sous les pieds lorsqu'on sort du bain; le linge, par la blancheur et sa finesse, ne laissera rien à désirer, le service sera fait par des employés habiles, soigneux et polis. Le voisinage de la buvette de la Bourse, assure aux consommateurs qui désireraient être servis dans leur bain, un choix de liqueurs cordiales de première qualité. Le prix des bains, qui était jusqu'alors de 50 cents, est réduit à 40 cents.

ALVAREZ.

L'ouverture des Bains de la Bourse St Louis aura positivement lieu le 25 avril 1843. L'établissement est ouvert au public depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. 25 avril—3or

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné dûment nommé encanteur, ayant pris des arrangemens avec M. A. L. Fernet [connu depuis longtemps dans les affaires d'encan] a pris le magasin spacieux situé rue de Chartres No. 40, entre les rues Douane et Bienville, et récemment occupé par MM. Duvivier, Woodliff & Co, où il s'occupera entièrement des ventes de marchandises en général; se chargera également des ventes du dehors de toute espèce de propriété, &c. &c.

24 avril— WILLIAM O. HEWES.

COMPAGNIE ET BANQUE DU CANAL,

Nlle. Orléans 24 avril 1843.

AVIS est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires de cette institution sera tenue au local de la banque le 24 mai prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. à l'effet d'élire des directeurs pour remplir les vacances survenues dans le bureau et pour décider sur l'opportunité de réduire le nombre des directeurs conformément à la 11e. section de l'acte pour amender l'acte intitulé: "acte pour faire revivre les chartes des différentes banques situées dans la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets" approuvé le 7 mars 1842.

Par ordre du Bureau.

26 av—3pe [25mai] H. N. WILKINSON, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1843.

A une assemblée des administrateurs de cette institution, tenue ce jour, M. Hypolite Gally a été nommé à l'unanimité, président du bureau.

23av—3 G. MILTENBERGER, caissier.

LES soussignés faisant partie de la compagnie de la manufacture de verrerie dans la paroisse de Jefferson, sont invités à s'assembler au bureau de la compagnie dans ladite paroisse de Jefferson vis-à-vis Carrollton, le medi 10 mai prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. pour élire neuf directeurs.

C. ZERINGUE, D. F. BURTH, L. L. GORDIER, Ans. FERAND, } Commissaires.

26avril—3 en 10 j.

A LOUER PAR J. & L. GARNIER.

Une maison de quatre appartemens, située rue des Poètes, faubourg Marigny.

Une grande maison basse, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.

Une petite maison basse rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. 25 av—6

VINS, eaux de vie, &c.

20 pipes vin madère,
15 demi do do
30 quarts do do
10 do do do
20 do do Oporto.
20 do do Ténériffe.
20 douzaines vieux madère.
20 do de Sherry, pâle
60 paniers porter de Londres, } en bouteilles et
20 do bière d'Ecosse, } et demi bouteilles.

à vendre par PETERS & MILLARD, No 34 et 46 Vieille Levée. 26 avril.

150 caisses blanc de baleine,
40 caisses fromage,
25 frequins beurre Goshen,
60 sacs vieux café Java,
10 demi pipes vieux cognac.
30 caisses thé choisi—Impérial, poudre à canon et fin de 2 liv. Young Hyson,
40 do do do do do
60 do de amidon Pologne
4 barils tabac à chiquer de Mme. Miller,
200 tambours, figues fraîches de Smyrne,
En débarquement et à vendre par PETERS & MILLARD, No 34 et 36 Vieille Levée. 26 avril

COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 16,417—Frédérick Frey & F. W. Freudenthal vs. leurs créanciers et les créanciers de Frédérick Frey & Co.—Avis est donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire, enregistré dans cette affaire, ne serait pas homologué, et les fonds distribués conformément.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier—Nlle. Orléans, 20 avril 1843.

LOUIS R. COURTIN, Député Greffier. 22 avril—3en10j

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 25 AVRIL 1843.

[Pour la clôture définitive du Théâtre]

LA PERRUCHE, Opéra en un acte.

LE GRAND DUO DU 3me. ACTE DE LUCIE DE LAMMERMOOR, chanté par Mme. Allard et Victor.

LE CHALET, Opéra en un acte.

LE GRAND DUO DU 4me. ACTE DE LA FAVORITE, Chanté par M. Allard et Mlle Lagier.

UN MONSIEUR ET UNE DAME, Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 6 heures 1/2.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

Dernière représentation de la saison.

Au bénéfice de l'Asyle des Orphelins,

Mardi 25 Avril:

LES ENFANS VAGABONDS ET LES ORPHELINS PROTÉGÉS

Suivi de: L'ENFANT DÉPOUILLÉ.

JALEO DE XERES, danse par Mr. Lee.

Terminé par BUY IT DEAR.

THEATRE AMERICAIN.

Bénéfice de M. Rowe.

MARDI, 25 AVRIL 1843.

ISABELLE, ou FILLE, FEMME ET MERE

DANSES par M. Ince, Mme. Arraline et M. Beonie.

Suivi de NICHOLAS NICKLEBY.

Terminé par L'EPOUX A VUE.

On a besoin de 40 Boys pour figurer dans Nicholas Nickleby. S'adresser au Théâtre.

CONCERT.

Jeudi, 27 avril 1843.

Mme. A. CASTELLAN GIAMPIETRO se propose de donner UN SECOND CONCERT à la Salle St. Louis.

Première partie.

1. Duo pour piano et violon, composé par Osborne et Beriot, exécuté par MM. Miolant et Norès.
2. Romance de Masini, "sans amour," chantée par M. Hector Lefebvre.
3. Cavatina, dell'Inez di Castro di Persiani, composée pour Mme. Malibran, chantée par Madame Castellan.
4. Air varié sur la flûte, exécuté par M. Carrière.
5. Cavatina del Barbiere di Seviglia di Rossini: "Una voce poco fa," chantée par Mme. Castellan.

Seconde partie.

1. Polacca des Puritani di Bellini, chantée par Mme. Castellan.
2. Adagio e rondo pour le violon, composé par M. Beriot exécuté par M. Miolant.
3. Romance de Masini "Laisse-moi prier" chantée par M. Hector Lefebvre.
4. Rondo final della Somnambula, di Bellini chanté par Mme Castellan.

Billets, $1, à vendre aux hotels St. Louis et St. Charles et dans les principaux magasins de musique, et chez les libraires.

Le concert commencera à 7 1/2 heures.

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.

Les Bals auront lieu les Dimanche, Mardi et Jeudi de chaque semaine.

31 mars G. W. STEPHENS, Directeur.

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Tous les jours, Dimanches exceptés.

Durant la saison.

J. S. DUFORD, Directeur.

Prix d'entrée—une piastre. 24 dec

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

UNE élection des Directeurs de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche aura lieu au bureau de cette compagnie le 24 du courant, depuis le heures du matin jusqu'à 2 heures P. M.

17 avril—3f 17, 20, 30 J. LAVERGNE, Secrétaire.

MEDICAMENTS POUR HABITATION.

LES soussignés, pénétrés de l'importance qu'il y a pour les habitans et les médecins d'avoir des médicaments frais et garantis, ont donné un soin particulier au choix de leur assortiment, et d'après les arrangemens qu'ils ont faits à Londres, Paris et New York, pour recevoir leurs assortiments tirés frais, ils pourront en toute confiance fournir aux habitans et aux médecins des médicaments qu'ils pourront garantir de qualité supérieure.

24 avril—2m SICKLES & Co. Droguistes. 40, rue du Canal

LYCEE D'ORLEANS.

ETABLISSEMENT POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS.

Rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne.

Dirigé par

Lewis Elkin (ex-professeur d'anglais et de mathématiques au collège Jefferson, Le) principal du Lycée;

George Wyndham (ex-professeur d'anglais, de français, de grec et de latin au collège Jefferson, Le)

Erastus Everett (ex-professeur de grec et d'histoire au collège Jefferson, Le)

Maurice Mervoyer (ex professeur de français, de latin et de grec au collège Jefferson, Le)

Qui, le premier de ce mois, se sont donné de leurs fonctions dans cet établissement.

Ils se sont adjoint pour collaborateur

Monsieur Robert de Fuentes (ex-professeur d'espagnol et de dessin au collège Jefferson).

Cette institution est établie sur le même plan que les High Schools dans les Etats du Nord. On y cultivera toutes les branches d'une éducation littéraire et scientifique.

REFERENCES:

Hon. F. X. Martin, président de la Cour Suprême de l'Etat. Hon Pierre Garcia, E. A. Canon Esq. Hon P D Conrad, Christian Roselius Esq. Rev. Theodore Clapp, P. Soulé, Isaac T. Preston Esq. L. Duncan Esq. Alf Hennen Esq. J. B. Legré le Esq. Thos. O. Moss, M. D. Manuel Blanco Esq.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au Lycée.

Les classes ouvriront le 24 avril 19 av—30

A vendre en débarquement de l'Olocimbo, pour solder une facture,

100 paniers huile de Plagnolles, 3 caisses vermicelle, 15 caisses macaroni, 15 caisses chinois, 21 damejeannes amandes cassées, 3 fromages de Gruyère, 100 caisses assorties pruneaux, figues, &c., et fleurs d'orangers, à vendre par

LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 25 avril

MOUSSELINES Suisses—8 caisses à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 24 Bienville. 25 avril—10 fois

CONSERVES assorties de Joe Colin à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 26 avril—10

ANISETTE de Bordeaux—500 paniers à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville. 26 avril—10

ETOFFES pour moustiquaires—Un assortiment d'étoffes blanches à vendre en magasin par WM. FRENN, 14 Douane. 24 av

PLATRE de Paris, qualité supérieure, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 24 a

CIMENT—Article supérieur, actuellement en débarquement du brick Ueron, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 21 a

BRIQUES à feu, anglaises, écossaises et américaines toujours en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD, 47 Commune. 24 a

CHAUX de Thomaston—100 barriques en bon ordre et en débarquement, à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 24 a

RHUM de la Jamaïque—4 pipes très vieux et bon, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 a—10 24, Bienville.

SARDINES à l'huile—1000 boîtes de Joe Colin, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 a—10 24, Bienville.

DAMEJEANNES françaises—1000 de 5 gallons, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 a—10 24, Bienville.

CHANGE sur Paris ou Bordeaux, à vendre par CH. DUFOUR. 24 a

CAFÉ—Prime vert de la Havane à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 25 avril 25, Vieille-Levée.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par J. M. CABALLERO, 25 avril 25, Vieille-Levée.

THÉ—50 demi-chests différentes qualités, en débarquement et à vendre par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas. 24 av

FROMAGES—300 caisses de Goshen, en débarquement et à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 25 av

SEL—2100 sacs gros et fin de Liverpool, en débarquement et à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 25 av

EAU-DE-VIE et genièvre—35 barils genièvre double ancre, 50 barils eau-de-vie 1re et 4me. preuves à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 25 avril

SAUMON—10 caisses saumon fumé à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 25 av

30 demi-pipes Cognac Pellevoisin aîné, à vendre par BLANCHARD, EIMER & co. 24 Bienville. 25 av

100 caisses Vins fins, rouges, à vendre par BLANCHARD, EIMER & co., 24 Bienville. 26 av—10

BOUCAUTS pour mélasse—25 nids nouveaux, trois en chaque, fabriqués au Connecticut, 150 vieux, en débarquement du navire Orléans et à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins. 25 av

A LOUER—Une bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; aussi une bonne cuisinière. S'adresser à T & S TOBY & BOGERT, 79 Camp. 24 a

BOTTES, souliers et brodequins—150 caisses en débarquement du la barque Chester, à vendre par A. F DUNBAR & co, 10 Douane.

A VENDRE par J. & L. GARNIER, passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, 5 caisses contenant 150 fusils munition, venant du Havre ayant droit au drawback. 25 a

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que J. C. Levet frère ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse St. Jean Baptiste, la propriété ci-après décrite, a adressé au Greffe de cette Cour ou la dite vente fut enregistrée le 21 jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 1er jour d'avril de l'année 1843, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 8 de décembre de l'année 1842, dans l'affaire de Leopold Klopman vs. G. T. Key, No. [illegible], du docket de cette Cour, à laquelle vente ledit J. G. Levet frère s'est rendu acquéreur pour le prix de quinze cent soixante piastres payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, Savoir:

Une habitation située dans la paroisse St. Jean Baptiste, sur la rive gauche du Mississipi, ayant un arpent et demi de face au fleuve, sur un profondeur de quarante arpents, bornée dans la partie supérieure par la propriété de Laurent Vicknair, et dans la partie inférieure par celle des héritiers de J. B. Humphreys, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent ainsi que le droit à une double concession.

Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la dite cour, ce 21 avril 1843.

22 avril—30, 9, 22 F. LEBLANC, Dép. Greffier.

PIERRE ROY alséo l'honneur d'informer ses nombreuses connaissances et le public en général, qu'il vient de louer une des plus beaux magasins tenu auparavant par F. Roy & Michel, rue St. Philippe no. 15, le coin des Vins, liqueurs et groceries et à toujours à vendre en lot, assortiment variés de marchandises fraîches et de qualité supérieure et à des prix très modérés. 10 av—30

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Mariano Gonzalez y Andrade.—Vente par le Régistre des Testamens.—Samedi vingt-sept mai 1843 à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Mariano Gonzalez y Andrade, L'esclave JOHN ou JULIAN, âgé d'environ huit ans.

Conditions: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, par devant Octave de Armas, not. pub. 26 avril—3 en 30

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de William Porter—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme. Anne Porter, exécutrice testamentaire du testament de feu William Porter, son mari, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

25 avril—2 W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—No. 5431—Anthony Kelly vs. Thomas Mills Anne, son épouse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, rue de la Levée, près la rue du Port, 3me municipalité, le samedi, 6 mai 1843, à 10 heures du matin,

75 tonneaux charbon de terre, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

24 avril—3 en 10j EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 5793—Elisha Crocker vs F. B. Raynes et al.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, à la Bourse de l'Ouest, encoignure des rues Tchoupitoulas et Natchez, le mardi 25 avril 1843, à 10 heures du matin, 3 billards et leurs accessoires, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

18 avril—3f en 1 EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce

Robert Donaldson & Co. vs. Peter Walsh.

COUR DE DISTRICT—No. 19 880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique au bureau du shérif, No. 30, rue Toulouse, entre les rues Chartres et Levée, mardi 25 avril 1843, à dix heures du matin:

Une pipe Madère,
Huit demi pipes dito.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

12 avril A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District.

J. W. S. Kiderlen vs. J. G. Wesselhoeft.

COUR DE PAROISSE—No. 1575—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au magasin du shérif No. 166, rue Royale, entre les rues St Philippe et Dumaine, mardi le 2 mai 1843, à dix heures du matin,

Un lot de livres allemands de prix, tels que: les œuvres de Schiller &c. &c.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

23 avril—3 en 10j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—No. 3,166—George M Lee vs Enoch Smith—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi, 1er mai 1843, à midi,

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Enoch Smith, à un certain jugement rendu par l'honorable Cour de Paroisse, intitulé: E. Smith vs R. M. Vostiers, No. 14,790, du docket de cette Cour.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

20 avril—3 en 10j EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce.

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District Oriental de la Louisiane. No. 378—J. B. Benjamin chargé de la vente des biens de Benjamin Levy, en faillite—En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour du District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le lundi 8 mai 1843, à dix heures A. M., au magasin occupé par Benjamin Levy, encoignure des rues du Camp et Gravier, et les jours suivans, jusqu'à conclusion, aux mêmes heure et lieu, les propriétés ci-après abandonnées par ledit Benjamin Levy à ses créanciers.

Un grand assortiment de livres de classes, de lois, de médecine, ainsi divers ouvrages mélangés, fournitures de bureaux, tables, bancs, etc.

Je matériel complet d'une imprimerie, savoir:

4 presses en fer,
1 do à fouler,
1 do machine à polir,
2 pierres pour mise en page,
10 plus de caractères,
20 chassis en fer,
6 fontes de caractères pour livres, et caractères d'ornement,
2 godets en fer,
20 rames pour tirage,
300 plus les dits imprimés, ... l'installation du magasin.

Conditions: comptant.

Le bail non expiré du magasin en briques à trois étages, occupé par ledit Benjamin Levy, à l'encoignure du Camp et Gravier, expirant le premier octobre mil huit cent quarante cinq. Ledit magasin est actuellement loué $2,000, payable trimestriellement.

Conditions: L'acquéreur payera le loyer trimestriel le 1er juillet, le 1er octobre, et le 1er janvier et avril de chaque année jusqu'à l'expiration du bail. Le chargé de vente se réserve le droit de refuser de transférer à l'adjudicataire à moins qu'il ne puisse fournir au propriétaire du magasin un locataire garanti par l'adjudicataire pour son locataire.

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshall des Etats-Unis.

N. B.—Un catalogue détaillé des livres sera distribué dans quelques jours ou peut en obtenir des exemplaires en s'adressant à J. B. Benjamin, chargé de vente, endossée la Bourse des Marchands. Les livres seront vendus séparément au gré des acheteurs. 26 avril—3 ...

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—district oriental de la Louisiane.—No. 108.—R. P. Gaillard, chargé de la vente des biens de Delphine Bolly en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis pour le district susdit (en date du 4 février 1843) j'exposerai en vente publique, le mardi 2 mai, l'an 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, la propriété ci-après décrite abandonnée par ladite faillite.

Un lot de terre formant le triangle à l'encoignure des rues Prieur et St. Philippe, désigné par les Nos 1 et 2 dans l'ilet No 11, conformément à un plan dressé par Félix ..., ayant 146 pieds 4 pouces de face sur la rue St. Philippe et 164 pieds 8 pouces sur la rue Prieur.

Conditions: comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix Grima notaire public.

31 mars—20 m 11 et 26 a A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. U

Vente de prix fixe et au comptant.

BAZAR PARISIEN.

Normandin frères, coiffeurs Royale et du Maine, a l'honneur de prévenir le Public qu'il vient de recevoir un assortiment considérable d'articles de parfumerie très fins, qu'il vendra à des prix très modérés.

On trouvera dans son magasin un très grand assortiment des articles ci-après désignés, savoir: gants, gants de peau, de satin, dames en paille d'Italie, garnis et non garnis, jarretières, cordelières, fichus, tabliers, éventails, ombrelles, parapluies, bretelles, cravates, ... de St Omer, de Chine, soie, coton, etc. ... savons, pommades, brosses à dents, à ongles, à barbe, etc. ... perruques, toupets, faux tours, et généralement tout ce qui concerne la toilette des dames et des messieurs.

COUPE DE CHEVEUX A 25 SOUS.

Dans ces salons connus pour la propreté et les soins qu'on porte aux clients, M. Normandin doublera de zèle pour justifier la réputation et la confiance que le Public et ses amis lui ont constamment accordées.

Magnolia Cosmétique

Pour blanchir, rafraîchir et adoucir la peau.

Le succès qu'a obtenu cette composition toute indigène, justifie les qualités qu'elle possède. Les inventeurs, craignant que la cupidité ne cherche à contrefaire et à dénaturer leur découverte, ont obtenu de la Cour des Etats-Unis une patente qui leur en garantit la propriété, et ils poursuivront tout contrefacteur.

24 av J. NORMANDIN frères.

LE Consul de France à la Nouvelle Orléans invite les personnes dont les noms suivent, à se présenter à la chancellerie du consulat de France pour y prendre connaissance d'affaires qui les concernent.

MM. Oriac Engler, Etienne Barthélemy Blais, Zacharie Huelle, Jean Marie Rondineau, Jean Cabios, Pierre Canna Heurtade, Mathurin Bourdière, Adolphe Chabaud, Jacques Edmond Langlais, Jean Barthonny, Bolangue, Littée, Bruguer, Eugène Caillettau, Pierre Bonhomme, Michel Nicolas Ronnat, Jean Marie, Sébastien Sait, Carion, Charles Pouillès, Ve. Masson, née Emilie Boyle.

La chancellerie du consulat de France, sise rue Royale entre Toulouse et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix à trois heures. 24 avril—3.

AVIS.

J'AI nommé mon fils EDWARD SHIFF mon seul agent et chargé de pouvoirs, ainsi qu'il appert par acte passé pardevant Lucien Hermann notaire public. Les personnes ayant des affaires à régler avec moi, sont priées de s'adresser à mon fils, à son bureau, rue Royale No. 19.

19 avril—6f 19,20,21,25,26,27 HART M. SHIFF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour des Preuves—Succession de John Grigg—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de feu John Grigg, ne serait pas approuvé et homologué, lesdits exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité dans ladite succession comme tels.

Paroisse de Plaquemines, le 17 avril 1843.

20 avril—3 G. LEONARD, Juge.

FORMATION DE SOCIETE.

DUCRET ET LANGLADE,

Chaudronniers, rue St. Louis, No. 14.

A DATER de ce jour, les soussignés ont formé une société pour exercer leur profession, leur atelier est situé rue St. Louis, No. 14, ci-devant maison Latour et Ducret.

Ils offrent à vendre à un prix modéré, un grand assortiment de batterie de cuisine en cuivre et fer battu.

Ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés avec soins et promptitude.

Ils espèrent mériter la confiance des personnes qui voudront les honorer de leur confiance.

13 avril—8 m J. B. DUCRET. LANGLADE.

LE soussigné devant quitter l'Etat, donne avis aux personnes qui pourraient avoir des réclamations contre celles qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes avec son fils Roger L. Sejour son mandataire.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1843.

20 avril—6 L. SEJOUR.

AVIS AUX PERES DE FAMILLE.

UN jeune homme de 23 ans, marié et présentant toute garantie de capacité et de moralité, désirerait rencontrer une famille française qui le chargerait de l'éducation d'un ou de plusieurs enfans.

Ayant passé par tous les degrés d'instruction qui sont exigés dans les collèges de France, il garantirait de faire parvenir en peu de temps, les enfans qui lui seraient confiés à une instruction aussi solide et aussi complète que celle qu'ils acquerraient dans les institutions publiques de la France.

Les éléments de cette instruction consisteraient dans l'étude des langues anciennes, telles que: le Grec et le Latin, la Littérature ancienne et moderne, l'Histoire, la Rhétorique, la Logique, la Géométrie, l'Arithmétique, la Géographie et la Physique.

S'adresser à Mr. L. M. Mollois, faubourg Livaudais, encoignure des rues du Camp et Première, ou par lettre à la poste. 20 avril—6

MEILLEUR MARCHÉ QUE NULLE PART!

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public que, désirant liquider au plus vite un stock considérable de marchandises de printemps, il vendra à très bas prix les articles ci-après:

[illegible]

BŒUF mess et prime, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 26 a

VENTES DE CE JOUR.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu sans réserve, aujourd'hui 25 courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, pour le compte de qui il appartiendra,

Un lot de Meubles, consistant en bois de lits, chaises, sofas, armoires, &c. &c.

Conditions comptant. 25 av

Vente continuée de Groceries.

PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.

AUJOURD'HUI mardi 25 du courant, à 10 heures A. M., la vente de groceries des magasins de MM. Camus, Doran & Co., se continuera sans réserve. L'assortiment de ces marchandises mérite l'attention des acheteurs.

25 av—1

Vente par catalogues de Marchandises sèches étrangères et du pays.

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu mardi prochain 25 du courant, à 10 heures,

Toiles d'Irlande, étoffes pour pantalons, drilles, cotons, des bretelles, drap d'été, indiennes &c., &c.

Des catalogues et des échantillons seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 24 avril—2

VENTES A L'ENCAN.

Actions de la Banque de l'Union.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan, le mercredi 26 du courant, à midi à la Bourse St. Louis,

40 Actions du fonds capital de la Banque de l'Union.

Conditions, comptant. 25 av—2

Meubles.

PAR M. BARNETT Jr.

Vente pour cause de départ.

IL sera vendu jeudi, 27 du courant, à quatre heures P. M. rue Bourbon, entre les rues Ste. Anne et Orléans,

Un assortiment général de meubles, se composant de sofas, bureaux, tables, toilettes, chaises, glaces, lampes, armoires, ustensiles de cuisine etc. etc.

AUSSI—Une voiture de ... 25 av

Vente par colis de Marchandises sèches.

PAR MULLEN & O'HARA,

12, rue du Canal, Paulding's Row

MERCREDI prochain 26 du courant, à 10 heures,

Un grand assortiment de Marchandises sèches et du pays, nouvelles et de saison, notes de l'Inde, &c. &c.

25 av—2

PAR R. S. SYKES.

A DEVALL, Encanteur.

Vente par colis de bottes, brodequins et marchandises sèches.

IL sera vendu mercredi 26 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 51, vis-à-vis l'Arcade de Banks:

175 caisses bottes, brodequins et souliers pour dames et enfans, de différentes descriptions.

75 caisses et balles marchandises sèches, 10 do. habillemens, 45 caisses chapeaux soie et castor.

Des catalogues seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 24 avril

PAR A. FERNANDEZ & Co

Livres, tapis de toile cirée, &c.

JEUDI prochain 27 du courant, à 10 heures A. M., sera vendu à leur magasin d'encan, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour clore différentes consignations

3 Bibliothèques livres français, nouvelles éditions, contenant environ 400 volumes, parmi lesquels se trouvent: Rapports du juge Martin, histoire, poésie, romans, &c. de différens auteurs; aussi un grand lot de gravures et cartes des consignations.

Et immédiatement après, à midi, sans réserve, pour clore des consignations:

7 caisses contenant 21 tapis toile cirée de différents dessins et dimensions.

51 caisses cornichons au vinaigre.

6 do. 36 bouteilles chaque, Chrome vert.

20 de très vieux Madère, 2 douzaines chaque. 24 av

Vente à l'encan, sans réserve, de 600 plantes et arbustes provenant de J. F. Boucher.

Il sera vendu lundi 1er mai, sur la place Lafayette, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 heures P. M. à 6 heures P. M.:

Un grand assortiment des plantes les plus rares jusqu'à présent fleuries dans le pays, parmi lesquelles se trouve une grande quantité de plantes du Brésil, du Mexique et du Cap de Bonne-Espérance.

On recevra des billets de première et de seconde Municipalité.

On peut avoir des Catalogues à la Maison-Verte, rue St Charles. 24 avril

PAR VINCENT & DE FERIET.

Vente d'immeubles.

IL sera vendu à la Bourse St. Louis, le mercredi 26 avril prochain, à midi:

La moitié d'un ilet de terre bordé par les rues Montegut, Grands Hommes et Casacalvo, auprès de la presse à coton (qui forme l'autre moitié dudit ilet) par un mur de briques. —Le tout bien enclos, avec banquettes et curb etc. etc. en bon ordre, savoir:

Le lot No 1.—Un morceau de terre ayant 120 pieds de face à la rue Casacalvo et 90 pieds sur la rue Montegut avec une bonne maison au milieu, une petite maison et un cabaret.

Les lots No. 2 au No. 9 inclusivement—Huit lots ayant chacun 30 pieds de face à la rue Montegut et environ 120 pieds de profondeur. Le lot No. 9 faisant face à la rue des Grands Hommes. Ces lots contiennent une grande quantité d'arbres fruitiers.

Un plan de ces lots sera exhibé à la Bourse St. Louis. Conditions au comptant. 24 avril—5

Vente positive d'un brick, &c. voilier.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan mercredi, 26 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,

Le brick du marche LINTON, du port de 238 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, et pouvant porter 1,600 barils, bien convenable pour faire les voyages de la Havane. Il a été construit à Bangor et mis à la mer récemment, et se trouve maintenant au Vieux Port. On peut le voir dans ce port et en parler à Marcy. L'inventaire qui est complet est au bureau des encanteurs sus-mentionnés.

Conditions: tiers comptant, la balance à 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 24 av—3

VENTE A L'ENCAN

MAGASIN A LOUER, Rue Conti, No. 49.

LE soussigné partant pour France, informe le public qu'il vendra le jeudi 27 courant, pour clore ses affaires, à l'encan, tout le contenu de son magasin, ainsi que le magasin, comptoirs, vitrines et installation pour ... de. savoir:

Redingottes draps légers doublées en soie...
Chapeaux castors gris, blancs et noirs
Cravates satins...
Bas de soie blancs et noirs
Parapluies de soie et de coton
Velour pour robe, satin noir
Gros de Naples noirs et de fantaisie
Schals satins glacé.
Pointes de ... Echarpes de ... do
Crêpes de chine ... qualité supérieure.
do do ... do ... do
Cols brodés pour dames.
Gants à filets noirs, gris et blancs unis
do do de soie à dentelle
Portefeuilles pour hommes ...
Un assortiment complet de toile d'Irlande pur fil.
Faïence d'été pour hommes et enfants.
Guingams différents dessins et qualités.
Cordes en fil et coton.
Indiennes françaises et américaines. Cotonnades, ... Linge de table

BIJOUTERIE.

Montres Breguet, 4 trous en pierre.
do do 4 trous rubis, pour dames.
do do pour dames, ordinaires.
Boucles d'oreilles or fin, émaillées, émeraudes, etc. au choix.
Bagues, or fin, chevalières, émaillées, émeraudes, rubis etc. au choix.
Boutons pour chemises.
Clefs de montres or fin à la Breguet.
Gallons or fin (14 lignes).
do systéme, or fin, à resort poli.
do do do (18 lignes) ...
do or faux (12 lignes) ...
do do (14 do) ...
do do (15 do) ...
do do (14 do) dentelle ...
do do (18 do) ...

Un bel assortiment de fausse bijouterie convenable pour le Mexique, fusils doubles, pistolets, capsules qualité supérieure.

Le soussigné continuera de vendre les marchandises ci-dessus annoncées jusqu'au moment de l'encan à dix pour cent au-dessus du dernier rabais.

24 av J. L. DONNAMETTE.

PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.

Bon placement de fond et vente sans réserve.

SAMEDI 29 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu une propriété située à l'encoignure sud des rues Bourbon et Hôpital, mesurant au pied français 27 pieds face à la rue Bourbon, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Hôpital, ensemble, la maison et ses dépendances. Ladite propriété est louée $30 par mois.

Conditions:—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de M. Félix Percy, notaire public. 17 avril

FAUBOURG FRANKLIN, ILET No. 106.

Vente positive et sans réserve, sans endossements.

PAR ANTHONY FERNANDEZ & co.

SAMEDI, 29 avril courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu ledit ilet divisé en terrains, d'après le plan ... à la Bourse, ledit ilet est très connu, et est borné par la promenade Washington, les rues Urquhart, Mosaique et Morales, et à cent pas du chemin de fer du Golfe du Mexique, et seulement à huit ilets du fleuve.

Conditions:—1/5 comptant, la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, avec hypothèque, mais sans endossements, et 10 pour cent, d'intérêt par an ... si les billets n'étaient pas payés à leur maturité, &c.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, chez Wm. Y Lewis, notaire public.

Cet ilet est bien situé, et on engage les acheteurs à le visiter avant la vente, étant seulement à deux ilets de la chapelle du faubourg Franklin. 7 a—9f, 7 14 21 25 28, 29

SUPERBE RESIDENCE D'ETE

PAR ABAT & COQUET.

Il sera vendu samedi 29 avril 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour cause de départ.

Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, ayant 60 pieds de face audit Chemin du Bayou, entre Derbigny et Claiborne, sur une profondeur irrégulière de 142 pieds sur une ligne, 180 pieds 10 pouces sur l'autre et 60 pieds 8 pouces sur la ligne du devant; ensemble une magnifique et vaste maison à quatre grandes pièces à feu; le premier étage est divisé en quatre grandes pièces à feu et cabinet sur la galerie de derrière, vastes galeries sur le devant. Les appartemens sont séparés en haut par six lucarnes, une cuisine haute en briques, écuries, six pièces écurie, puits, citernes, latrines, etc. etc. (Les mesures sont françaises.)

Cette maison est neuve et en parfait état, elle est louée jusqu'au 1er novembre 1843, à $30 par mois, par bail.

Conditions: $1,500 comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 avril—4f, j.v. et s.

PAR ABAT & COQUET.

Succession de Geneviève Ser.

Fernando Torres, Jnr.

vs.

Fernando Torres Snr. comme tuteur et autres.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 7 avril 1843,

Il sera vendu le mardi, 9 mai 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de la susdite succession, et à l'effet d'opérer un partage entre les héritiers majeurs et mineurs,

BELINDA JACKSON, négresse âgée d'environ 25 ans, avec ses enfans Lucien, mulâtre âgé d'environ 8 ans, Isaac, mulâtre âgé d'environ 4 ans, et Adeline, mulâtresse de 12 mois.

ROSA, fille de Belinda Jackson, mulâtresse âgée d'environ 10 ans.

JULIA, négresse âgée d'environ 27 ans, domestique de maison, faisant un peu de tout dans un ménage, avec sa fille Sophie âgée d'environ 4 ans.

Un Lot de Terre situé en cette ville, mesurant 27 pieds de face à la rue Conti, sur environ 80 pieds de profondeur, sur le côté Nord Est de la dite rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—Deux quarts comptant, et les deux autres quarts un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets ... pour hypothèque jusqu'à parfait paiement et endossés à la satisfaction des parties.

Les actes de vente se passeront pardevant Jos. Cuvillier, notaire public. 11 avril—6,1pe

ECLAIREURS D'ORLEANS—ATTENTION.

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 30 du courant, pour ... la ... heures ... en lieu ... (Place du Cirque).

La plus stricte ponctualité est requise, uniforme complet pantalon blanc.

P. S.—Les membres honoraires sont priés d'y assister. Par ordre du capitaine,

26 av S. VIOT, Sergent Major.

BUREAU D'ASSURANCES DES POMPIERS,

Nouvelle Orléans, 22 avril 1843.

LE public est informé par le présent de ne pas recevoir en négociation ... appartenant à la Compagnie ... savoir:

Un billet de Wm Haines, en faveur de W. W. Haines, daté du 8 avril 1843, à 6 mois, de ...

[illegible]

25 avril—6 ... Y. G. AMES, Secrétaire.

A VENDRE par les consignataires—10 balles Salsepareille—10 quintaux bois de fustet, 1re qualité.

CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Vente positive et sans réserve, de Biens Fonds

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan, samedi 6 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, les TERRAINS de valeur ci-après, placés sur la ligne de division entre la Ste. Marie et Lafayette, et à un ilet du fleuve, convenablement situés pour les affaires.

Le lot no. 1 mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Bellechasse, sur 60 pieds 3 pouces de profondeur, plus ou moins, et 30 pieds dans le fonds, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Le lot no. 2 mesure 36 pieds de face à la rue Bellechasse, sur 73 pieds de face à la rue Ste. Marie, et 60 pieds plus ou moins sur la ligne de division du no. 1, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ce lot forme l'encoignure des rues Ste. Marie et Bellechasse.

Le lot no. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur 60 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Le lot no 4 mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Ste. Marie, sur 66 pieds 6 pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Le lot no. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Marie 23 pieds 3 pouces dans le fond, 140 pieds sur la ligne de division d'avec le no. 6 et une mesure irrégulière sur la ligne du no. 4, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, connues sous le nom de Salle de Bal Tarpenhore, avec les cuisines &c. dans le fond.

Le lot no. 6 mesure 24 pieds de face à la rue Ste. Marie, 26 pieds 6 lignes dans le fond, sur 130 pieds de profondeur.

Le lot no. 7 mesure 29 pieds de face à la rue Ste. Marie, 36 pieds 6 lignes dans le fond, sur 130 pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison de résidence, avec galerie sur la cour.

Le lot no. 8 mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Ste. Marie, 20 pieds 2 pouces et 6 lignes dans le fond, sur 140 pieds sur la ligne qui le divise du lot no. 7, et 149 pieds 11 pouces sur l'autre ligne.

Le lot no. 9 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Ste. Marie, 20 pieds 2 pouces 6 lignes dans le fond, 120 pieds 11 pouces sur la ligne de division d'avec le no 8, et 129 pieds 10 pouces sur l'autre ligne.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de la Banque de l'Union de la Louisiane, portant hypothèque jusqu'à final paiement.

Les actes de vente pardevant J. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. On devra remplir les conditions de la vente sous dix jours, à partir de celui de l'adjudication. 24 avril—6

Vente de Syndic.

PAR M. BARNETT Jr.

IL sera vendu mercredi, 26 avril 1843, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire, en date du 11 avril 1843, et sous la direction du syndic des créanciers de Cornelius Hurst, les propriétés ci-après décrites, situées et se trouvant dans la ville de Harlem, paroisse de Jefferson, dans cet Etat et désigné sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général et déposé en l'étude de E. Barnett, notaire public, lequel sera exhibé le jour de la vente, comme étant les Nos 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, ainsi le No. 136, une portion de ladite terre d'une forme irrégulière. Toutes ces portions de terre ont été achetées à une première vente par des personnes qui ont négligé de remplir les conditions de l'adjudication.

Conditions: Un cinquième comptant, la balance à 1, 2, 3 et quatre ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque, à raison de dix pour cent d'intérêt, en cas de non paiement à échéance, sauf pour ceux qui les acquéreurs aient le droit de retarder leur paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edward Barnett, notaire public.

22 avril—22, 24, 25, 26

POUR ST LOUIS et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur fin marcheur et avantageusement connu, ALEX. SCOTT, capitaine J. Swon, partira mercredi 10 mai à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

25 av JOHN R. SHAW & co, 26 Poydras

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur fin marcheur REPUBLIC, capt. C. Johnson, est prêt à recevoir sa cargaison au quai de la rue Conti, partira mercredi le 26 courant à midi précis touchant à St Martinville, New Iberia, Franklin, Pattersonville, Berwick, Bayou Sara et tous les ports intermédiaires sur le Tèche et sur l'Atchafalaya. Pour de plus amples détails, s'adresser à bord ou à

24 av JOHN HALL, No. 2, Kront Levée

POUR ST LOUIS—Le steamer LOUISIANA, capt. A. W. Tufts, partira mardi 25 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Lafayette, ou à

24 av JOHN R. SHAW & Co. Agents.

POUR ST LOUIS—Le steamboat ECLIPSE, capt. J. W. Gore, partira mardi 25 du courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à

24 av JOHN R. SHAW & Co. Agents.

POUR ST LOUIS—Le steamboat GULNARE, capt. Chambers, partira mardi 25 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

C. DOANE & Co. 60 Poydras

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas)—Le steamer WAVERLY, capt. Reeves, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, mardi 25 du courant, à 10 heures A. M. précises. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

25 av P. J. PAVY & Co. 12 Conti

ARRANGEMENS POUR L'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire—Pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara ... Le steamer bon marcheur BRILLIANT capt. Hart partira de la Nouvelle Orléans tous les ... samedi à 10 heures A. M. et du Bayou Sara tous les mercredi à 10 heures A. M. et ... Les voyageurs ... les samedi auront lieu pour la Pointe Coupée ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

W. H. AVERY

PAQUEBOT régulier pour la Havane.—Le brick ST. STREET, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Conti ou à

F. REYNAUD, 10, Bienville

POUR NEW-YORK—Le brick WATSON, capt. Dockray, partira sous peu. Pour balance un fret ou passage, s'adresser à

HARROD, DARLING & Co. 20 Commune

POUR NEW YORK—Demain sur 26 du courant. Le navire GASTON, capt. W. Eldridge, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à

HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW YORK—Le navire LOUISA, capitaine T. J. Leavitt, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à

HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW YORK—La goëlette WANDERER, capitaine Lewis, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la place d'Armes ou à

25 av FOSDICK & BROTH, 60 Camp

POUR NEW YORK—Ce soir 25 du courant—Le brick MAJESTIC, capitaine True. Pour fret de 50 barils ou passage, s'adresser à bord ou à

25 av T & S TOBY & BOGERT, 79 Camp

POUR NORFOLK—Mercredi 3 mai—La barque RENOWN, capitaine Watson, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

T & S TOBY & BOGERT, 79 Camp

POUR AMSTERDAM—Le navire hollandais MOLKON, capt Dryer, ayant son chargement engagé partira sous délai. Pour passage seulement, s'adresser à

H. GALE, 10 Commune

POUR BORDEAUX—Le joli navire VILLE DE BORDEAUX, capt Feraud, partira sous peu pour le port ci-dessus, pour le fret de 200 balles coton ou passage, ayant de superbes aménagements pour les commodités désirables, s'adresser au capitaine à bord, ou à

CH. DUFOUR, 11 Conti

POUR LE HAVRE—Le beau navire TAGLIONI, capitaine Rogers, partira positivement le 30 courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser au capitaine à bord 21 av—6

POUR BORDEAUX—Le navire CREOLE, capt Dillingham, peut prendre 200 balles coton et quelques passagers en s'adressant immédiatement à bord ou à

JENKINS & TIGUER, 3, rue St. Charles.

POUR MATAMOROS—La goëlette CREOLE, capt A. Treais, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

31 mars A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée

AVIS D'ENCAN

LES soussignés ayant engagé M. H. J. Domingon, autrefois encanteur de cette ville, pour les assister, sont mieux préparés à donner leur attention à toutes les affaires de leur ressort et sollicitent respectueusement des consignations. La plus stricte attention sera donnée aux ventes du dehors, aux ventes d'immeubles et d'esclaves.

18 avril—6 MULLEN & O'HARA, 12, Canal, Paulding's Row.

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné ayant été nommé et commissionné encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, s'est associé Charles O'Hara à l'effet de faire les affaires d'encan et de commission en général, et sollicite respectueusement le patronage du public en général.

B. MULLEN.

Anciennement M. & B. MULLEN & Co,

21 mars 12, rue du Canal, Paulding's Row

Les ventes du dehors et autres ventes seront faites avec promptitude.

QUARTIERS GENERAUX, 1ère. Brigade M. L

Nouvelle Orléans, le 13 avril 1843.

ORDRES No. 16.

1o. En vertu des 64e. et 65e. sections de l'acte de 1842, les revues de bataillons dans la première brigade M. L sont fixées comme suit:

Les revues du 4me. régiment le premier lundi d'avril et de décembre.

Les revues du 42me. régiment le premier mardi d'avril et de décembre.

Les revues du 43me. régiment le premier mercredi d'avril et de décembre.

Les revues du 44me. régiment le premier jeudi d'avril et de décembre.

Les revues du 46me. régiment le premier vendredi d'avril et de décembre.

Les revues du 47me. régiment le premier samedi d'avril et de décembre.

Les revues du 48me. régiment le second lundi d'avril et de décembre.

Les revues du 5e régiment le second mercredi d'avril et de décembre.

Les revues du 34me. régiment le second samedi d'avril et de décembre.

Les revues du bataillon Washington, et du régiment des volontaires de la Louisiane, le 22 février et le 23 décembre.

2o. Les revues de brigade pour le bataillon Washington, le régiment des volontaires de la Louisiane et les 4me, 5me, 42me, 43me, 44me, 47me et 48me. régimens auront lieu le premier lundi de mai.

La revue de brigade pour le 45e. régiment aura lieu le premier mercredi de mai.

La revue de brigade pour le 5me régiment aura lieu le premier samedi de mai.

3o. Les officiers commandant les régimens sont invités à fixer les jours de revue de compagnie de manière à ce qu'elles n'aient pas lieu dans le courant des mois dans lesquels ont lieu les revues de brigades et de bataillons, et de manière à ce qu'elles n'aient pas lieu aux époques où le plus de personnes sont sujettes à la milice se trouveront en ville.

4o. Les officiers commandant le bataillon Washington, le régiment des volontaires de la Louisiane, les 4me, 5me, 42me, 43me, 44me, 46e et 47e régimens M. L. rassembleront leur régiment respectif pour la revue de brigade le lundi premier mai prochain, à 8 heures A. M., dans le Oak Plains derrière la ville de Lafayette.

5o. Les officiers commandant les régimens sont invités à donner leur attention toute particulière à l'enrôlement de leur régiment.

Par ordre du Brigadier général Horatio Davis, commandant la 1ère. Brigade M. L.

18 avril SAMUEL S. DAVIS, Aide-de-Camp

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 6 avril 1843.

CONFORMEMENT à un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire la Louisiane, une assemblée des actionnaires de cette institution aura lieu le mercredi 10 de mai 1843, au local de la banque, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. pour nommer un ou plusieurs commissaires pour la liquidation des affaires de la banque de cette compagnie.

Conformément à un ordre du bureau des directeurs, une élection aura également lieu aux mêmes temps et place, pour suppléer aux vacances dans le bureau des directeurs, pour le directoire de ladite banque et pour prendre le vote des actionnaires sur la question de réduction du nombre des directeurs.

6 avril—3 20 m JAS. SAUL, Caissier

AVIS—Mlle ..., chapelière, informe le public et ses amis qu'elle continue le même genre d'affaires que son établissement est situé rue St. Louis No. 27; il ose espérer sur le patronage des personnes qui avaient l'habitude de fréquenter l'ancienne maison. 18 av—60

RAISINS et ... à vendre par W. A. RYAN, 69, Chartres. 25 a